



# Toujours pas de Négociations salariales, Nos patrons se moqueraient-ils de nous ? !

Selon les chiffres provisoires de l'Insee, l'inflation a atteint 1,9% en août en France. Et c'est sans compter les augmentations des énergies déjà annoncées (gaz, essence, électricité...). Un des premiers effets a été l'augmentation automatique du SMIC de 2,2% au 1er octobre 2021, après une augmentation de 0,99% au 1er janvier soit une augmentation du salaire minimum de plus de 3% sur les 10 premiers mois de l'année.

Et côté SNCF, c'est toujours le calme plat concernant la tenue d'hypothétiques négociations

salariales. D'abord promises à la rentrée, elles sont sans cesse repoussées... Rien en Septembre, rien en Octobre, pourtant l'urgence est bien là après sept années de régression du pouvoir d'achat et de gel des salaires pour la majorité des salarié-e-s de la SNCF.

**Ces reports successifs de la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires cacheraient-ils une 8<sup>ème</sup> année à 0%... Les récentes déclarations de JP Farandou peuvent le laisser craindre !**

***La fédération SUD-Rail dénonce les propos du président de la SNCF visant à faire croire que les cheminot-e-s n'ont pas besoin d'augmentation de salaires et légitimant la suppression de 3000 emplois par an sur les prochaines années !***

***En moyenne, le salaire des  
Cheminot-e-s est de  
3200€ par mois !***



Le président de la SNCF doit sans doute oublier que le salaire brut (traitement) d'embauche à l'exécution B1-4 est de 1279,09€ et qu'il faut attendre la position 13 (Qualif C ou D) pour atteindre 1625,19€.

Au même moment, le smic passera au 1<sup>er</sup> Octobre à 1589,47€.

Pour dépasser le SMIC, il faudra que les agents comptent sur l'indemnité de résidence, la prime de travail ou l'ancienneté (échelon).

En 2018, nos salaires représentaient 40 % du chiffre d'affaires de la SNCF. C'était 44,7 % en 2012... 51,3 % en 2000... et 78,5% en 1980. Il y a 50 ans, sur 8 heures de travail, seulement 3 heures étaient nécessaires au paiement de notre travail, les 5 suivantes représentaient déjà la plus-value pour l'entreprise. Aujourd'hui, avec l'augmentation constante de la productivité, ce temps a encore fortement diminué. Les cheminot-e-s sont donc fondé-e-s à revendiquer une part plus grande de la richesse produite par leur travail.

## **L'échelle des salaires à la SNCF pose la question de la répartition de la richesse produite par le travail des cheminot-e-s !**

	2019
Moins de 1 500 euros	5 505
Entre 1 500 et 1 750 euros	3 244
Entre 1 750 et 2 000 euros	7 032
Entre 2 000 et 2 250 euros	13 107
Entre 2 250 et 2 500 euros	18 844
Entre 2 500 et 2 750 euros	21 817
Entre 2 750 et 3 000 euros	18 682
Entre 3 000 et 3 250 euros	14 969
Entre 3 250 et 3 500 euros	11 666
Entre 3 500 et 3 750 euros	9 135
Entre 3 750 et 4 000 euros	7 002
4 000 euros et plus	21 717
<b>TOTAL</b>	<b>152 720</b>

**Ce sont près de 110 000 cheminot-e-s sur 152 000 qui touchent moins de 3200€ brut par mois, toutes EVS comprises....**

Dans les catégories où les travaux sont les plus pénibles, ce sont les cheminot-e-s qui gagnent le moins dans l'entreprise !

Toutes EVS comprises, en 2019, pour un agent de la qualification B, c'est en moyenne 2433 euros bruts par mois (*environ 2000 nets*). Pour un cadre supérieur c'est en moyenne 9204€ !

**Pour la fédération SUD-Rail, ces écarts sont injustifiables ! Il est temps que les cheminot-e-s de la production réclament leur juste part de la richesse produite !**

**La direction de la SNCF doit accepter d'ouvrir des négociations immédiates pour porter le salaire d'embauche à 1800€ net !**

**Les budgets liés aux gratifications individuelles doivent être consacrés aux augmentations générales de salaires, en somme uniforme ! Cette simple mesure permettrait une augmentation de 1000€ annuelle pour chaque cheminot-e !**

**SUD-Rail revendique une reconnaissance spécifique de l'entreprise pour les salarié-e-s qui ont exercé leurs métiers dans des conditions dégradées suite à la pandémie !**

**SUD-Rail revendique l'arrêt de la hiérarchisation des éléments liés aux contraintes : primes, indemnités, gratifications, et allocations, dont l'allocation familiale supplémentaire, avec alignement sur le taux le plus haut pour toutes et tous !**



**Pour nos salaires et nos emplois, soyons massivement en grève et dans les manifestations le 5 Octobre. Posez massivement vos DII dès maintenant et rapprochez-vous de vos militant-e-s SUD-Rail pour rejoindre les assemblées générales et les manifestations interprofessionnelles !**